

LES CHAUFFAGES AU MAZOUT NE SONT PAS INTERDITS EN GÉNÉRAL!

Dans certains cas, remplacer un ancien chauffage au mazout par un chauffage moderne à condensation reste la solution la plus appropriée. Cela reste possible à Genève, à condition de respecter des critères strictement définis.



Voici les règles actuellement en vigueur dans le canton de Genève:

Une solution avec une énergie renouvelable est en principe obligatoire.
(Ex. pompe à chaleur, chauffage à distance, etc.)

Exception:

Si une solution renouvelable est techniquement irréalisable ou engendre des coûts disproportionnés, un nouveau chauffage au mazout peut être autorisé. Faites une demande d'autorisation auprès de l'Office cantonal de l'énergie en apportant les arguments nécessaires pour obtenir une dérogation.

Nous vous informons volontiers, dans le cadre d'un entretien de conseil sans engagement, sur vos différentes options ainsi que sur les implications financières des solutions possibles.



Planifiez dès maintenant le remplacement de votre chauffage au mazout vieillissant.

**0800 84 80 84 ou
beratung@heizoel.ch**

Commander la
version imprimée:

